

MOTION DE SOUTIEN DU BARREAU DE TOURS AU PERSONNEL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Connaissance prise du projet de restriction budgétaire touchant la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le nombre de contractuel travaillant comme éducateurs, assistants sociaux et psychologues dont les contrats n'ont pas été renouvelés,

Sachant l'impact que cela aura dans le travail quotidien des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse déjà en difficultés, notamment de moyens,

Sachant le travail d'accompagnement essentiel que réalise les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse auprès des mineurs en conflit avec la Loi ou en danger,

Sachant que le Code de Justice Pénale des Mineurs, dans le prolongement de l'Ordonnance de 1945, préconise avant tout un accompagnement éducatif des mineurs pris en charge, ce qui nécessite des moyens humains importants,

Le Barreau de TOURS apporte son soutien au personnel de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la Justice des mineurs ait les moyens de travailler avec efficacité et dans l'intérêt supérieur du justiciable mineur,

A Tours le 07 octobre 2024